

Conditions générales

Article 1. Définitions

1.1 Dans les présentes Conditions Générales, les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous :

- « **Offre** » : la proposition expresse et écrite de Sidefish au Client de conclure un Contrat.
- « **Conditions générales** » : les présentes Conditions générales, y compris toutes leurs annexes, qui s'appliquent à toute Offre faite par Sidefish, à toute acceptation par le Client, et généralement à tout Contrat conclu entre Sidefish et le Client dans ce contexte.
- « **Conditions particulières** » : des conditions spécifiques qui définissent plus précisément le Contrat et qui prévalent sur les Conditions générales.
- « **Disponibilité** » : la période pendant laquelle les Services sont accessibles au Client. Les périodes entre 18h00 et 06h00, les jours fériés et les week-ends ne sont pas inclus dans la détermination de la Disponibilité globale.
- « **Services** » : les services fournis par Sidefish au Client en vertu d'un Contrat, y compris notre plateforme en ligne (« Plate-forme »), ainsi que les améliorations, extensions, maintenance, support et modifications qui y sont liés.
- « **Droits de Propriété intellectuelle** » : tous les Droits de Propriété intellectuelle acquis et futurs, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques, les droits sur les dessins et modèles, les brevets, le savoir-faire, les secrets commerciaux, toutes les demandes de protection ou d'enregistrement des droits précités et toutes les prorogations et tous les renouvellements de ces droits existant partout dans le monde, ainsi que tous les autres Droits de Propriété intellectuelle protégés par la législation applicable.
- « **Client** » : la (future) partie contractante de Sidefish, avec laquelle le Contrat est conclu.
- « **Données Du Client** » : toute donnée téléchargée par le Client sur la Plate-forme.
- « **Partie divulgatrice** » : la partie qui communique les Informations confidentielles à la Partie réceptrice.
- « **Partie réceptrice** » : la partie qui reçoit des Informations confidentielles de la Partie divulgatrice.
- « **Contrat** » : l'ensemble des Conditions générales et des Conditions particulières acceptées par les deux parties.
- « **Force majeure** » tout événement ou circonstance échappant au contrôle raisonnable et sans faute de la partie concernée, qui empêche temporairement ou définitivement cette dernière de (continuer à) s'acquitter de ses obligations contractuelles. Ces événements ou circonstances comprennent, sans s'y limiter : les émeutes, les guerres, les actes de terrorisme, les tremblements de terre, les inondations, les incendies et autres catastrophes naturelles, le sabotage, les grèves, les épidémies ou les pandémies, les interruptions et les pannes des installations informatiques ;

- « **Sidefish** » : Sidefish BV, dont le siège social est situé à 9200 Dendermonde, Gentsesteenweg 90/1, Belgique, et dont le numéro d'entreprise est 0752.854.513.
- « **Informations confidentielles** » : toute information considérée comme confidentielle par les parties, soit parce que les parties ont clairement désigné ces informations comme étant confidentielles ou exclusives, soit parce que ces informations devraient raisonnablement être considérées comme confidentielles compte tenu de leur nature ou des circonstances. Les Informations confidentielles comprennent, sans s'y limiter, les informations qui ne sont pas généralement connues du public, telles que les secrets commerciaux, le savoir-faire, les données sur les Clients, les plans et stratégies d'entreprise, les données sur le personnel et les informations financières.

Article 2. Conclusion du Contrat

- 2.1** Chaque Offre est sans engagement jusqu'au moment de l'acceptation par le Client. En conséquence de cette acceptation, un Contrat est réputé avoir été pleinement et valablement conclu. La signature écrite ou électronique de l'Offre par les deux parties est réputée constituer cette acceptation.
- 2.2** Par la conclusion du Contrat, le Client est réputé accepter les présentes Conditions générales et donc renoncer complètement à l'application de ses propres Conditions générales.

Article 3. Licence et exécution du Contrat

- 3.1** Le Client acquiert le droit non exclusif, non transférable et non sous-licenciable d'utiliser la Plate-forme conformément aux Conditions générales.
- 3.2** Sidefish fera tous les efforts raisonnables et prendra les dispositions nécessaires avec ses partenaires contractuels pour offrir les Services avec une Disponibilité de 99% et sans erreurs. Si des problèmes surviennent à cet égard, Sidefish s'efforcera de rétablir la Disponibilité ou d'autres problèmes dans un délai raisonnable. Le Client accepte que la Plate-forme puisse être indisponible dans les circonstances suivantes, sans que cela ne donne lieu à un quelconque droit du Client à l'encontre de Sidefish :
- Le manque de Disponibilité ou d'autres défaillances résultant d'un cas de Force majeure.
 - Le manque de Disponibilité ou d'autres défauts directement ou indirectement imputables au partenaire d'hébergement de Sidefish.
 - L'absence de Disponibilité qui ne se traduit pas par une Disponibilité globale inférieure à 99 % sur une base annuelle, ce qui implique une indisponibilité autorisée de trois jours ouvrables par an.
 - Le manque de Disponibilité dû à une maintenance technique annoncée ou à l'installation de mises à jour par Sidefish ou ses contractants.
- 3.3** Le Client doit informer Sidefish sans délai en cas d'indisponibilité non annoncée de la Plate-forme ou de toute autre erreur ou problème.
- 3.4** Sidefish a le droit de faire exécuter tout ou partie du Contrat par des tiers.

3.5 Si Sidefish est empêchée par un cas de Force majeure de nature permanente ou temporaire d'exécuter ou de continuer à exécuter le Contrat, que la Force majeure ait été prévisible ou non, Sidefish est en droit, sans être tenue de verser des dommages-intérêts, de résilier tout ou partie du Contrat par notification écrite sans intervention judiciaire, sans préjudice du droit de Sidefish de se faire payer par le Client pour les Services qu'elle a déjà rendus avant la survenance d'une situation de Force majeure, ou de suspendre tout ou partie de l'exécution ultérieure du Contrat.

Article 4. Prix et modes de paiement

- 4.1** La redevance à payer pour l'utilisation des Services est indiquée dans les Conditions particulières. Sauf convention contraire expresse dans les Conditions particulières, tous les prix sont indiqués en euros, hors TVA et autres taxes, frais, redevances, etc.
- 4.2** Les paiements sont effectués dans la monnaie indiquée sur la facture sans déduction d'impôts, de droits ou de charges similaires, qu'ils soient fiscaux ou parafiscaux, directs ou indirects, et notamment de la TVA ou des frais bancaires.
- 4.3** Le Client est tenu de payer tous les montants dus au titre du Contrat dans les quatorze jours suivant la date de facturation, sauf indication contraire sur la facture. En l'absence de paiement par le Client dans le délai précité :
- Sidefish a droit de plein droit à une indemnité égale à 10 % du montant dû (avec un minimum de 150,00 EUR), ainsi qu'à un intérêt conventionnel de retard déterminé conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales.
 - Sidefish est en droit de suspendre la poursuite de la fourniture des Services jusqu'à la date du paiement intégral des montants dus.
- 4.4** Le paiement tardif d'une facture entraîne l'annulation de toutes les factures en suspens, même si la date d'échéance de ces factures n'est pas encore dépassée.
- 4.5** En cas de résiliation de la relation contractuelle, Sidefish peut appliquer une compensation entre toutes les créances mutuellement établies avec le Client, quel que soit le moment où les créances en question deviennent exigibles.
- 4.6** En garantie de tous ses engagements, contractuels ou extracontractuels, envers Sidefish, le Client met en gage toutes ses créances actuelles et futures à l'égard de tiers, qu'elles soient contractuelles ou extracontractuelles, y compris, notamment, les créances commerciales, les indemnités pour les prestations et Services et les créances en responsabilité contractuelle et extracontractuelle.
- 4.7** Si le Contrat est exécuté pour le compte de deux ou plusieurs personnes physiques ou morales, chacune de ces personnes est solidairement responsable de la pleine exécution des obligations découlant du Contrat.
- 4.8** La présentation par Sidefish d'un relevé de compte est suffisante pour déterminer le montant de sa créance à l'égard du Client et pour en apporter la preuve.

Article 5. Obligations du Client

5.1 Dans la mesure permise par les règlements obligatoires, le Client garantit qu'il n'accomplira pas les actes suivants :

- Copier toute idée, caractéristique, fonction ou graphique des Services, ou traduire, décompiler ou modifier de toute autre manière toute partie des Services.
- Revendre ou concéder des sous-licences pour les Services.
- Utiliser les Services pour enfreindre les Droits de Propriété intellectuelle ou les droits de publicité ou de confidentialité de toute (tierce) partie.
- Supprimer ou masquer le nom ou le logo de Sidefish.
- Utiliser les Services pour stocker ou distribuer du contenu diffamatoire, menaçant, abusif, vulgaire, pornographique ou haineux, ou qui encourage la violence ou la discrimination contre tout groupe ou individu.
- L'introduction de logiciels malveillants, de logiciels espions, de virus, de chevaux de Troie, de vers ou de logiciels similaires qui peuvent endommager les Services ou le système ou l'ordinateur d'autres utilisateurs ou de tout autre tiers.
- Tenter de modifier, de violer ou de contourner les mesures de sécurité ou d'authentification.
- Fournir de fausses informations d'identification sans autorisation ou se faire passer pour un autre utilisateur afin d'accéder à un compte, à des ordinateurs ou à des réseaux liés aux Services.
- Perturber le fonctionnement des Services, par exemple au moyen d'un système (automatique).
- Accédez aux zones des Services pour lesquelles vous n'êtes pas autorisé.
- D'autres activités qui sont illégales ou qui violent les droits d'autrui.

5.2 En outre, lors de l'utilisation des Services, le Client garantit qu'il mettra en œuvre une politique de sécurité informatique adéquate. Cela implique, entre autres, que le Client impose des critères de mot de passe suffisamment sûrs, ainsi qu'à ses employés, qu'un stockage sécurisé des mots de passe soit mis en place, que les systèmes informatiques du Client soient équipés d'un ensemble anti-virus et d'un pare-feu à jour, etc.

5.3 En cas de violation par le Client de l'un des paragraphes précédents, Sidefish est en droit de suspendre l'accès du Client aux Services jusqu'à ce que le Client ait remédié à la violation.

Article 6. Confidentialité

- 6.1** Les parties acceptent la divulgation d'Informations confidentielles entre elles. La Partie réceptrice doit traiter et sauvegarder ces Informations confidentielles avec au moins le même degré de soin que celui dont la Partie réceptrice fait preuve pour ses propres Informations confidentielles, mais en aucun cas la Partie réceptrice ne doit traiter ces informations avec moins qu'un degré de soin raisonnable.
- 6.2** La Partie réceptrice s'engage à ne pas utiliser les Informations confidentielles à ses propres fins et à ne pas les divulguer à des personnes autres que les employés, les affiliés et les fournisseurs de la Partie réceptrice, selon le principe du besoin d'en connaître, dans chaque cas à condition que ces employés, affiliés ou fournisseurs soient conscients de la nature confidentielle ou exclusive des Informations confidentielles et soient soumis à des obligations de confidentialité équivalentes à celles contenues dans le présent Contrat.
- 6.3** La Partie réceptrice est d'accord : (i) de prendre des précautions raisonnables pour protéger ces Informations confidentielles, et (ii) de ne pas utiliser (sauf dans le cadre de l'exécution des Services ou dans les cas autorisés par le présent Contrat) ou divulguer ces Informations confidentielles à un tiers. La Partie divulgatrice convient que les dispositions qui précèdent ne s'appliquent à aucune information après cinq ans à compter de la fin du Contrat ni à aucune information dont la Partie réceptrice peut prouver (a) qu'elle est généralement accessible au public, ou (b) qu'elle était en sa possession ou qu'elle la connaissait avant de la recevoir de la Partie divulgatrice (c) lui a été légalement divulguée sans restriction par un tiers, ou (d) a été développée de manière indépendante sans l'utilisation d'Informations confidentielles de la Partie divulgatrice, ou (e) doit être divulguée en vertu de la loi ou d'une ordonnance judiciaire.

Article 7. Droits de Propriété intellectuelle

- 7.1** Le Client reconnaît que les Droits de Propriété intellectuelle relatifs aux Services et aux dessins, logiciels, études, dessins, croquis, photographies, plans et stratégies d'affaires, sites web, textes, savoir-faire et travaux préparatoires associés appartiennent intégralement et exclusivement à Sidefish. Le droit d'utilisation des Droits de Propriété intellectuelle relatifs aux Services par le Client est limité à celui énoncé à l'article 3.
- 7.2** Le Client déclare qu'il est soit le propriétaire des Données Du Client, soit qu'il a obtenu le consentement des détenteurs des Droits de Propriété intellectuelle respectifs ou d'autres droits sur ceux-ci pour l'utilisation de ces Données Du Client. Sidefish décline toute responsabilité à cet égard.
- 7.3** Nonobstant toute disposition contraire, Sidefish aura le droit de collecter et d'analyser des données et autres informations relatives à la fourniture, l'utilisation et la performance de divers aspects des Services et des systèmes et technologies associés (y compris, sans limitation, les Données Du Client), et Sidefish ont le droit (pendant et après la durée du présent Contrat) (i) d'utiliser ces informations et les Données Du Client pour améliorer et renforcer les Services et pour d'autres objectifs de développement, de diagnostic et de correction en rapport avec les Services et d'autres Offres, et (ii) de divulguer ces informations et les Données Du Client uniquement sous forme agrégée ou sous une autre forme anonyme en rapport avec ses activités.

Article 8. Responsabilité

- 8.1** Le Client reconnaît qu'en tant que prestataire de Services professionnels, il est responsable en dernier ressort de ses propres Clients, même en cas de défaillance des Services. Par conséquent, le Client garantit qu'il continuera à exercer toute la diligence professionnelle requise et que Sidefish ne sera pas responsable de quelque manière que ce soit de tout dommage résultant d'un manque de diligence professionnelle ou de surveillance par le Client (par exemple, une perte financière résultant de la non-assurance du Client d'un Client en raison de la non-réception de la police signée), même si un défaut dans les Services est (également) la cause de ce dommage.
- 8.2** Le Client utilisera la Plate-forme conformément aux instructions, manuels ou autres documents mis à disposition par Sidefish, ou qui sont raisonnablement courants ou habituels. Sidefish n'est pas responsable des dommages résultant de l'utilisation inappropriée de la Plate-forme par le Client.
- 8.3** Sidefish ne garantit pas que les Services seront ininterrompus ou exempts d'erreurs. Sauf disposition contraire expresse dans les Conditions particulières, les Services sont mis à disposition tels qu'ils sont disponibles et dans l'état où ils se trouvent. En conséquence, Sidefish décline toute garantie, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité et d'adéquation à un objectif particulier (par exemple, une augmentation particulière des revenus provenant de l'utilisation des Services).
- 8.4** Sauf en cas de faute intentionnelle, Sidefish n'est pas responsable ou tenu d'indemniser les dommages immatériels, indirects ou consécutifs, y compris (mais sans s'y limiter) les pertes de profits, de chiffre d'affaires, de revenus, de production, les coûts administratifs ou de personnel, l'augmentation des frais généraux, la perte de Clients ou les réclamations de tiers, les dommages causés par des erreurs, des mauvaises traductions, des omissions ou des ambiguïtés dans les textes fournis. Sidefish n'est pas responsable envers le Client des fautes graves ou intentionnelles commises par les employés, les indépendants, les collaborateurs et/ou les représentants dans l'exercice de leurs activités professionnelles.
- 8.5** Sauf en cas de faute intentionnelle, la responsabilité contractuelle et extracontractuelle totale de Sidefish pour tous les dommages subis pendant toute la durée du Contrat est à tout moment limitée au montant facturé au Client au cours de l'année précédant le dommage, sans que ce montant ne dépasse le montant pour lequel Sidefish est assurée.
- 8.6** Toute demande de dommages-intérêts du Client à l'encontre de Sidefish (y compris ses directeurs, partenaires et personnes ou entités affiliées) se prescrit de plein droit si elle n'est pas portée devant le tribunal compétent dans un délai d'un an après que les faits sur lesquels la demande est fondée ont été connus du Client ou auraient pu raisonnablement être connus de lui.

Article 9. Durée et résiliation

- 9.1** Le Contrat est conclu pour une période d'un an. Au moins un mois avant la date de fin du Contrat, une partie notifie par écrit à l'autre partie si elle souhaite mettre fin au Contrat à la date de fin. En l'absence d'une telle notification, le Contrat sera automatiquement renouvelé pour des périodes égales et consécutives commençant le jour suivant la date de fin.
- 9.2** Par dérogation à l'alinéa précédent, Sidefish peut, au plus tard un mois avant la date de fin de la durée actuelle du Contrat, faire au Client une Offre modifiée. Si le Client accepte cette nouvelle Offre par écrit, cette Offre acceptée constituera le nouveau Contrat, qui entrera en vigueur le premier jour suivant la date de fin de la période en cours. Si le Client confirme par écrit qu'il n'accepte pas la nouvelle Offre, ou si le Client ne répond pas avant la date de fin du Contrat, le Contrat actuel prendra fin à sa date d'expiration, par dérogation au paragraphe précédent.
- 9.3** Le Client reconnaît que les circonstances suivantes entraînent automatiquement la dissolution du Contrat, sauf si Sidefish renonce par écrit à cette dissolution et poursuit l'exécution du Contrat auquel Sidefish a droit :
- Changement de la situation du Client, comme une faillite ou une dissolution.
 - Toute violation des articles 5 à 7.
 - Toute autre violation des dispositions du Contrat à laquelle le Client ne remédie pas dans les 15 jours suivant la notification écrite de Sidefish au Client, telle que, mais sans s'y limiter, le défaut de paiement de toute somme due en vertu du Contrat dans le délai de paiement convenu.
- 9.4** Toutes les parties du présent Contrat qui, de par leur nature, survivent à la résiliation, y compris, mais sans s'y limiter, les droits acquis au paiement, les obligations de confidentialité, l'exclusion de garanties et la limitation de responsabilité.

Article 10. Indemnisation

- 10.1** Le Client s'engage à indemniser Sidefish, ses employés, agents, affiliés et autres partenaires de toutes les réclamations, responsabilités et règlements, y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques et comptables raisonnables, découlant ou résultant prétendument d'une conduite qui viole toute disposition des articles 5 à 7.

Article 11. Protection des données à caractère personnel

- 11.1** Sidefish traite les données personnelles du Client en tant que responsable du traitement. Les motifs de traitement utilisés par Sidefish sont la nécessité d'exécuter la tâche contractuelle, la nécessité de respecter une obligation légale et l'intérêt légitime.
- 11.2** Les données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire. Les délais de prescription légaux applicables seront pris en compte.
- 11.3** Les données à caractère personnel ne seront traitées qu'en interne ou avec l'aide de certains sous-traitants qui assistent l'entreprise dans l'accomplissement de sa mission, tels qu'une société informatique, des progiciels et un comptable. Les garanties nécessaires ont été obtenues auprès de chaque transformateur conformément au GDPR. Les données ne seront pas traitées en dehors de l'UE.
- 11.4** Sidefish prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles. En cas de violation des données liées aux données personnelles du Client, celui-ci sera informé dans un délai raisonnable. Cela peut se faire par courrier électronique à l'adresse que nous connaissons.
- 11.5** Le Client a le droit d'adresser à Sidefish une demande d'accès, de rectification, de suppression, de transfert ou de demander le retrait de son consentement ou son opposition au traitement de ses données personnelles, en écrivant à l'adresse de la société ou en envoyant un e-mail à info@sidefish.be.
- 11.6** Sidefish s'engage à fournir au Client une réponse motivée à sa demande dans un délai d'un mois. Si nécessaire, en fonction de la complexité de la ou des demandes et du nombre de demandes, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires. Le Client a également la possibilité de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données à tout moment.

Article 12. Divers

- 12.1** La nullité, l'invalidité ou l'inapplicabilité de l'une des dispositions des présentes Conditions générales aura néanmoins son effet maximum autorisé et n'affectera pas la validité des autres dispositions des présentes Conditions générales et n'entraînera pas la nullité de ces dispositions.
- 12.2** Le présent Contrat est régi uniquement par le droit belge. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux situés au siège social de Sidefish.
- 12.3** Sidefish se réserve le droit de modifier à tout moment la composition des Services et/ou les présentes Conditions générales. Le cas échéant, Sidefish informera le Client de cette modification, dans un délai raisonnable avant la modification, au moyen d'un avis sur la Plate-forme et/ou par courrier électronique.